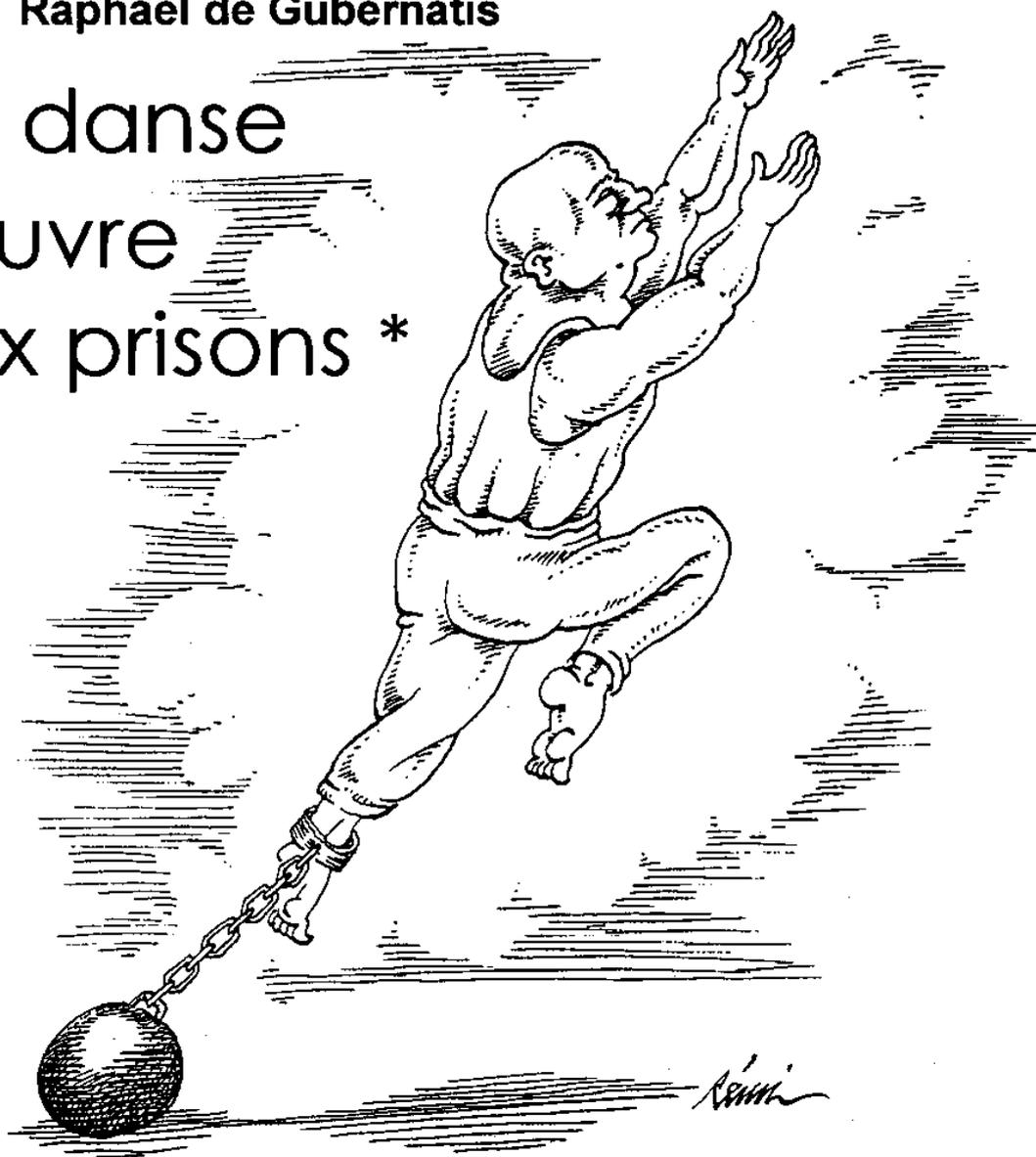


Raphaël de Gubernatis

La danse s'ouvre aux prisons *



PRIVER UN ÊTRE HUMAIN de liberté est, sur le plan strict de l'éthique, indigne et révoltant. S'il est certain que cette privation s'impose dans nombre de cas, ce qui, en revanche, se trouve être intolérable, c'est qu'en enfermant un homme on puisse se croire autorisé à le dépouiller de sa dignité, à confisquer son identité, à lui retirer la plupart des initiatives que prend chaque jour un individu pour gérer son existence. Aux problèmes psychologiques et affectifs que rencontre le prisonnier, à l'absence d'espace, au refus de sa sexualité, de sa vitalité, de son corps, on pouvait songer à répondre

valablement par la danse. La danse, non pas en tant qu'art à proprement parler, mais en tant que mode d'expression personnel et instinctif, manifestation vitale, instrument de connaissance, facteur d'équilibre et, sans jeu de mots qui serait, là, cruel, évasion de l'individu allant bien au-delà d'une quelconque thérapie.

Cette idée allait pouvoir se concrétiser avec le changement de régime gouvernemental. Des contacts sont pris avec la commission minis-

* article publié dans la revue *Danser*, n°5, octobre 1983.

térielle « Culture dans les prisons », le projet séduit et me voilà prié de trouver les personnes qui pourraient se charger de donner des cours.

Par respect pour les détenus et pour offrir à l'entreprise les meilleures chances d'aboutir et de se perpétuer, il fallait faire appel à des personnalités d'excellent niveau : une femme et un homme dont la compétence technique et pédagogique s'alliait à un rayonnement, à une chaleur humaine réels. Ce seront Odile Azagury et Dominique Petit.

Avant même l'octroi de subventions par la Direction de la musique et de la danse, ils se rendent à Fleury-Mérogis pour visiter la double prison, celle des hommes et des femmes.

Dominique Petit : « Ça été le moment le plus pénible pour nous deux. Se voir projetés comme des étrangers au sein de ce monde-là, encadrés de gardiens, accompagnés du directeur, sans contact aucun avec les détenus : ça donnait une impression vertigineuse de voyeurisme terriblement déplacé ».

Odile Azagury : « C'était un peu comme au zoo. Nous contemplions les prisonniers dans leurs ateliers du haut des passerelles grillagées. C'était terrible et indécent. »

Dominique Petit : « Cette forme de "présentation" en dit long sur la considération qu'on a vis-à-vis des prisonniers. Nous avons été stupéfaits plus tard en constatant la dignité des détenus face à ce laminoir qui tend à faire d'eux un troupeau d'assistés ou de frustrés ».

Odile Azagury : « Chez les femmes, nous sommes arrivés en pleine séance de yoga, donnée à des récidivistes. À leur sortie, quand on leur a proposé un cours de danse, ça a tout de suite été le grand enthousiasme, des cris de joie ».

Dominique Petit : « Avant même d'y aller, j'avais eu l'idée, de présenter mes solos aux détenus. Finalement, dans un lieu où il n'y avait rien, un gymnase éclairé par deux uniques lampes, avec des gradins où étaient placés les spectateurs, j'ai opté pour des duos avec Caroline Marcadé. Nous n'avions eu ni le temps de répéter, ni même de nous échauffer. La lumière se fait. Et soudain, des hurlements. Nous nous sommes fait siffler, huer. Je me suis retrouvé en sueur d'une seconde à l'autre. Ça a été une décharge terrifiante. Alors j'ai mis une telle intensité dans la danse, une telle énergie, qu'au bout d'un moment c'était le silence absolu. Et à la fin, des applaudissements nourris.

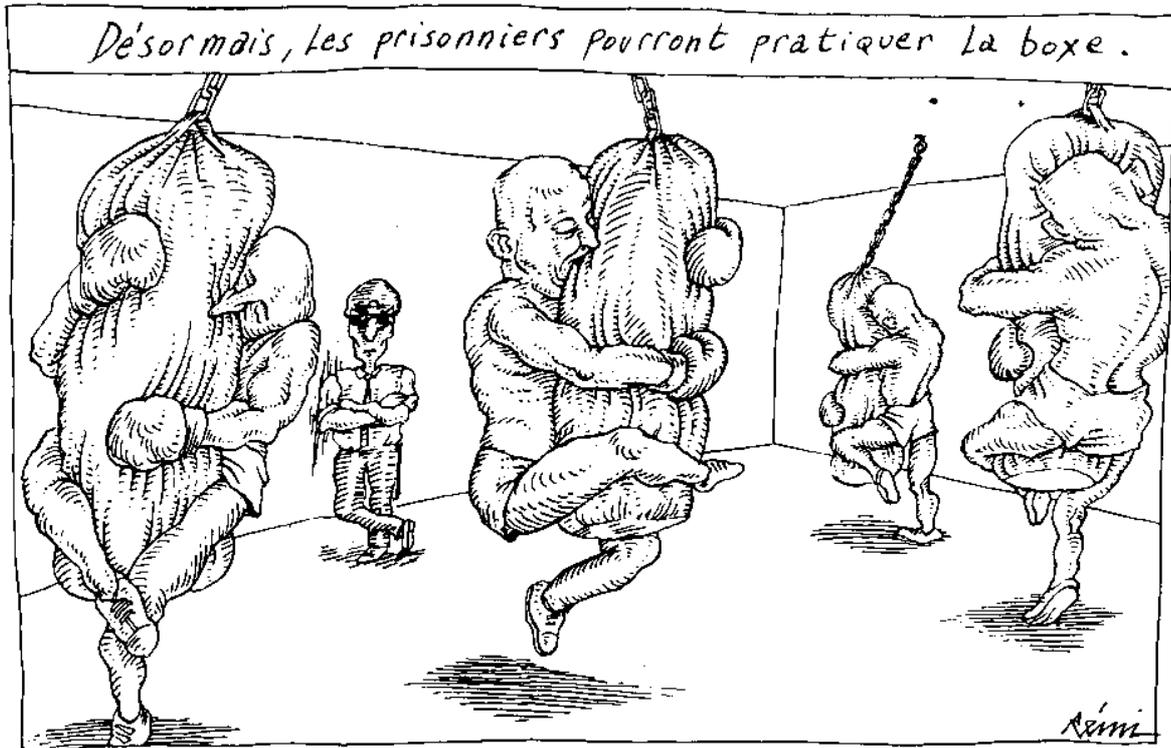
« Deuxième chorégraphie : moi habillé en maquereau, Caroline à l'autre bout de la scène,

en chemise de nuit bleu clair, perruque blonde, maquillée. Aussitôt, un raffut inouï. En un éclair, il y a vingt types qui se ruent vers elle. Une seconde j'ai pensé : on est allé trop loin. Mais ils refluent instantanément, d'eux-mêmes. Caroline, elle, n'a pas bronché. Ce qu'il y avait de fabuleux et d'éprouvant en même temps, c'est que les commentaires fusaient sans cesse. Mais à la fin, Caroline a fait un triomphe. C'était vraiment gagné. Puis, nous avons discuté avec eux pendant près de trois-quarts d'heures ».

Onze d'entre eux s'inscrivent aux cours. Tous jeunes, entre dix-sept et vingt-cinq ans. Devant les compagnons d'incarcération, ça demande du cran.

Dominique Petit : « Je suis retourné à Fleury pour leur parler de notre travail en commun. Je leur ai expliqué pourquoi je venais. Je leur ai dit combien la danse est vitale et ce qu'elle avait changé dans ma vie. Ça a duré deux heures et demie. C'étaient des rapports passionnants, cordiaux. Ils sont là au moins pour douze mois. Des mineurs, avec de telles peines, sont en prison pour des choses sérieuses. Bientôt, j'ai entrepris les cours. Un par semaine. J'aurais préféré deux, évidemment, mais les locaux sont rarement disponibles. Les cours ont lieu le mercredi, jour de visite. Je ne voulais pas tout d'abord, pour ne pas les en priver. Or, sur onze, un seul en reçoit de temps en temps. Ils sont très seuls, abandonnés !

« Sur le plan de l'enseignement, c'est très délicat parce qu'évidemment il n'y a aucune homogénéité chez les élèves. Tous sont surpris par les difficultés qu'il y a à bouger correctement. Ils ont une forte volonté d'apprendre, mais en même temps je les vois vite découragés devant l'effort. La difficulté crée chez eux une angoisse plus grande que de coutume. C'est qu'outre leurs origines sociales, toutes leurs facultés intellectuelles, selon les éducateurs, sont très diminuées par la prison. En contrepartie, ils sont très disponibles, très heureux de venir en cours. C'est un moment de liberté, entre nous, sans témoins, sans gardiens surtout. Cependant, ils sont en général très soucieux de leur apparence physique. Ils tiennent à muscler ceci, à raffermir cela pour se maintenir en forme. De narcissisme, il y en a pourtant bien moins que dans les cours en ville. Je dirais, avant même de parler de danse, que j'essaie de les rendre curieux, de les conduire à percevoir de ces choses impalpables que je sens et que je leur renvoie. Oui, je tente d'éveiller une curiosité "artistique", donc humaine, de leur démontrer que tout est toujours à découvrir, que le mouvement est un monde vaste, pas du tout systématique. Il faut développer en eux la faculté de s'émerveiller de



choses issues d'eux-mêmes et tenter de casser les schémas très étroits qui ont cours dans leur univers.

« Mais évidemment, il faudrait aller bien plus loin pour récolter d'autres résultats. Le rêve, l'utopie, ce serait de constituer à la longue une vraie compagnie de danseurs au sein de la prison ».

Odile Azagury, pour plusieurs raisons, a opté pour une politique différente. C'est durant les trois mois de l'été qu'elle a donné ses premiers cours avec le flûtiste Jean-Jacques Crozat, à Fleury-Mérogis toujours, de façon intensive puisqu'ils ont eu lieu deux fois par semaine à une époque où les détenues ne bénéficiaient d'aucune autre activité :

« L'idée d'enseigner la danse dans les prisons avait surgi en moi de façon un peu bizarre. Partant du principe de créer des événements chorégraphiques dans des lieux insolites, ainsi que nous l'avons déjà fait dans la rue, sur les places publiques, dans des trains et même dans des arbres, je m'étais dit qu'une prison était, dans cet esprit, un moyen de faire pénétrer la danse là où des gens vivent dans une tension permanente avec leur environnement. Mais c'était une démarche bien superficielle, tenant peu compte de la réalité des prisonniers.

« Avant même de visiter une maison d'arrêt, je me suis dit que cet enseignement, qui peut résoudre à la longue nombre des conflits internes, de tensions, de névroses – composantes fréquentes de la personnalité des détenues – que ces cours, il aurait fallu les donner aussi aux gardiennes qui en ont autant besoin, car elles vivent dans le même monde. On peut rêver : le rêve absolu serait de les voir danser ensemble, détenues et gardiennes. Car l'important c'est le travail en commun. Briser la solitude à laquelle on est confronté dans sa cellule. Créer un rapport à autrui qui est un élément fondamental conduisant à moins d'appréhension vis-à-vis de soi-même et des autres. Mobiliser les détenues sur autre chose que cette attente interminable d'un procès à venir.

« On m'avait dit à Fleury-Mérogis, qu'elles laissaient leur corps à l'abandon. J'ai appris que ce n'était pas vrai du tout, que le corps y prend une importance immense. Qu'elles y sont très attentives, qu'elles le soignent le plus possible. Eh bien, moi, j'aimerais que cela sourie dans leur corps ! ».

Raphaël de Gubernatis